

**LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RÉGIE DES MATIÈRES RÉSIDUELLES DU LAC-SAINT-JEAN SIÈGE EN SÉANCE ORDINAIRE CE 7 FÉVRIER 2024 À 15 H À LA SALLE DU CONSEIL DE L'HÔTEL DE VILLE DE SAINT-FÉLICIEN, À LAQUELLE IL Y A QUORUM LÉGAL, SOUS LA PRÉSIDENTE DE M. LUC SIMARD.**

**Sont présent(e)s à la séance : Mme Sylvie Beaumont, mairesse à la Ville d'Alma, Mme Ginette Sirois, mairesse à la Ville de Desbiens, M. Luc Simard, préfet de la MRC de Maria-Chapdelaine, M. Louis Ouellet, préfet de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est et maire de l'Ascension-de-Notre-Seigneur, M. Yanick Baillargeon, préfet de la MRC du Domaine-du-Roy et M. Luc Gibbons, maire de Saint-Félicien.**

**Est absent à cette séance : M. André Guy, maire de Dolbeau-Mistassini.**

**Assistent également à la séance : M. Guy Ouellet, directeur général et M. Mathieu Rouleau, directeur général adjoint.**

## **1. MOT DE BIENVENUE**

Monsieur Luc Simard, président, souhaite la bienvenue et ouvre la séance ordinaire à 15 h.

Résolution 2024-02-3197

## **2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Monsieur Luc Simard fait la lecture de l'ordre du jour suivant :

1. Mot de bienvenue
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Élections 2024
  - 3.1 Nomination d'un président d'élection
  - 3.2 Nomination d'un secrétaire d'élection
  - 3.3 Élection du président du conseil d'administration
  - 3.4 Élection du vice-président du conseil d'administration
  - 3.5 Élection du secrétaire-trésorier du conseil d'administration
4. Procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023
  - 4.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023
  - 4.2 Adoption du procès-verbal de la réunion du 6 décembre 2023
5. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 décembre 2023
  - 5.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 décembre 2023
  - 5.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 20 décembre 2023
6. Procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2024
  - 6.1 Dispense de lecture du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2024

- 6.2 Adoption du procès-verbal de la réunion extraordinaire du 17 janvier 2024
7. Greffe
  - 7.1 Avis de motion et dépôt du règlement numéro 042-2024 modifiant le règlement numéro 040-2023 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats
  - 7.2 Dépôt du rapport 2023 - Article 8 du règlement sur la gestion contractuelle de la RMR
8. Lieux d'enfouissement technique (LET)
  - 8.1 Octroi de contrat - Réparations mécaniques du compacteur à déchets au LET d'Hébertville-Station
9. Plans d'opération
  - 9.1 Écocentres
    - 9.1.1 Octroi de contrat - Transport de diverses matières pour les écocentres
    - 9.1.2 Octroi de contrat - Broyage et traitement de bois de CRD à l'écocentre d'Alma
    - 9.1.3 Autorisation de la prise en charge financière du transport pour l'organisme Réemploi+
  - 9.2 Centres de compostage
    - 9.2.1 Octroi de contrat - Transport d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station
10. Ressources humaines
  - 10.1 Autorisation de signature - Entente de service pour la prise en charge de la permanence de l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles
11. Finances
  - 11.1 Approbation de la liste des déboursés de novembre 2023
  - 11.2 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2023 du directeur général
  - 11.3 Approbation de la liste des engagements du mois de novembre 2023 du directeur général adjoint
  - 11.4 Approbation de la liste des déboursés de décembre 2023
  - 11.5 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2023 du directeur général
  - 11.6 Approbation de la liste des engagements du mois de décembre 2023 du directeur général adjoint
12. Adoption - Résolution du conseil d'administration de la RMR du Lac-Saint-Jean - Convention de dépôt pour documents inactifs
13. Affaires nouvelles
  - 13.1
14. Période de questions pour les citoyens
15. Date et lieu de la prochaine assemblée (13 mars à Dolbeau-Mistassini)
16. Levée de la séance ordinaire

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter l'ordre du jour tel que mentionné dans le préambule de la présente résolution.

**3. ÉLECTIONS 2024**

Résolution 2024-02-3198

**3.1 NOMINATION D'UN PRÉSIDENT D'ÉLECTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration mandatent monsieur Guy Ouellet pour agir à titre de président d'élection;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de monsieur Guy Ouellet à agir à titre de président d'élection.

Résolution 2024-02-3199

**3.2 NOMINATION D'UN SECRÉTAIRE D'ÉLECTION**

ATTENDU QUE les membres du conseil d'administration mandatent monsieur Mathieu Rouleau pour agir à titre de secrétaire d'élection;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'approuver la nomination de monsieur Mathieu Rouleau à agir à titre de secrétaire d'élection.

Résolution 2024-02-3200

**3.3 ÉLECTION DU PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La candidature de monsieur Luc Simard au poste de président est proposée par madame Sylvie Beaumont. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Luc Simard accepte le poste de président pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'approuver la nomination de monsieur Luc Simard à titre de président du conseil d'administration.

Résolution 2024-02-3201

**3.4 ÉLECTION DU VICE-PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La candidature de monsieur Yanick Baillargeon au poste de vice-présidente est proposée par madame Sylvie Beaumont. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Yanick Baillargeon accepte le poste de vice-présidente pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU;

D'approuver la nomination de monsieur Yanick Baillargeon à titre de vice-présidente du conseil d'administration.

Résolution 2024-02-3202

**3.5 ÉLECTION DU SECRÉTAIRE-TRÉSORIER DU CONSEIL D'ADMINISTRATION**

La candidature de monsieur Louis Ouellet au poste de secrétaire-trésorier est proposée par madame Sylvie Beaumont. Aucune autre proposition n'est soumise. Monsieur Louis Ouellet accepte le poste de secrétaire-trésorier pour un mandat d'un an.

IL EST UNANIMEMENT RÉSOLU :

D'approuver la nomination de monsieur Louis Ouellet à titre de secrétaire-trésorier du conseil d'administration.

**4. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2023**

Résolution 2024-02-3203

**4.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2023.

Résolution 2024-02-3204

**4.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION DU 6 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée du 6 décembre 2023.

**5. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Résolution 2024-02-3205

**5.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre 2023.

Résolution 2024-02-3206

**5.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 20 DÉCEMBRE 2023**

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 20 décembre 2023.

**6. PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024**

Résolution 2024-02-3207

**6.1 DISPENSE DE LECTURE DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024**

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'exempter le directeur général de la lecture du procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 janvier 2024.

Résolution 2024-02-3208

**6.2 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA RÉUNION EXTRAORDINAIRE DU 17 JANVIER 2024**

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'adopter tel que rédigé le procès-verbal de l'assemblée extraordinaire du 17 janvier 2024.

**7. GREFFE**

**7.1 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU RÈGLEMENT NUMÉRO 042-2024 MODIFIANT LE RÈGLEMENT NUMÉRO 040-2023 AYANT POUR OBJET DE DÉLÉGUER CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

Avis de motion et dépôt du règlement numéro 042-2024 modifiant le règlement 040-2023 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

**AVIS DE MOTION**

CONFORMÉMENT à l'article 356 de la loi sur les cités et villes, monsieur Louis Ouellet, représentant de la MRC de Lac-Saint-Jean-Est, par la présente :

DONNE AVIS DE MOTION qu'il sera adopté, à une séance subséquente, le règlement 042-2024 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et de passer des contrats.

\_\_\_\_\_  
Signature

\_\_\_\_\_  
Prénom et nom en lettres moulées

\_\_\_\_\_  
Date

**RÈGLEMENT NUMÉRO 042-2024 AYANT POUR OBJET DE DÉLÉGUER CERTAINS POUVOIRS D'AUTORISER DES DÉPENSES ET DE PASSER DES CONTRATS**

**PRÉAMBULE**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q. c. C-19, lequel s'applique à la Régie en vertu de l'article 620 du *Code municipal du Québec*, L.R.Q., c. C-27.1, la Régie peut, par règlement, déléguer à tout fonctionnaire et employé le pouvoir d'autoriser des dépenses et de passer des contrats en son nom;

ATTENDU QUE le conseil d'administration considère qu'il est dans l'intérêt de la Régie, pour assurer son bon fonctionnement, qu'un tel règlement soit adopté;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame/monsieur le/la

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

Que le présent règlement soit adopté comme suit :

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante du présent règlement.

**ARTICLE 2**

Le pouvoir d'autoriser les dépenses et de passer des contrats au nom de la Régie spécifiquement prévus au présent règlement est délégué à la direction générale.

**ARTICLE 3**

Les dépenses et les contrats pour lesquels le directeur général et le directeur général adjoint se voient déléguer des pouvoirs au nom de la Régie sont les suivants :

- a) La location ou l'achat de biens, marchandises ou fournitures pour un montant maximum de 24 999\$ par dépense ou contrat;

- b) Les dépenses liées à l'exécution de travaux de réparation ou d'entretien de bâtiments ou d'équipements pour un montant maximum de 24 999 \$ par dépense ou contrat;
- c) Les dépenses pour la fourniture de services professionnels pour un montant maximum de 24 999 \$ par dépense ou contrat;
- d) Les dépenses de construction en lien avec une directive de changement pour un montant maximum de 50 000 \$.

#### **ARTICLE 4**

Les fonctionnaires mentionnés à l'article 3 du présent règlement ont le pouvoir de passer au nom de la Régie les contrats nécessaires pour exercer les compétences qui leur sont dévolues.

#### **ARTICLE 5**

Toute autorisation de dépense accordée en vertu du présent règlement doit, pour être valide, être faite conformément au règlement en vigueur en matière de contrôle et de suivi budgétaires.

#### **ARTICLE 6**

Les règles d'attribution des contrats par la Régie s'appliquent, compte tenu des adaptations nécessaires, à un contrat accordé en vertu du présent règlement. Toutefois, dans le cas où il est nécessaire que le ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire donne son autorisation à l'adjudication d'un contrat à une autre personne que celle qui a fait la soumission la plus basse, seul le conseil d'administration peut demander cette autorisation au ministre.

#### **ARTICLE 7**

Le directeur général ou le directeur général adjoint doit préparer et déposer au conseil d'administration, à chaque séance ordinaire, un rapport des dépenses autorisées par tout fonctionnaire ou employé conformément au présent règlement. Ce rapport doit au moins comprendre toutes les transactions effectuées précédemment à un délai de vingt-cinq (25) jours avant son dépôt, qui n'avaient pas déjà été rapportées.

#### **ARTICLE 8**

Les paiements associés aux dépenses et aux contrats conclus conformément au présent règlement peuvent être effectués par le directeur général ou le directeur général adjoint sans autre autorisation, à même les fonds de la Régie, et mention de tels paiements doit être indiquée dans le rapport qu'il doit transmettre au conseil d'administration conformément à l'article 477.2 de la *Loi sur les cités et villes*, L.R.Q., c.C-19.

#### **ARTICLE 9**

Le présent règlement abroge et remplace, à compter de son entrée en vigueur, le *Règlement numéro 040-2023 ayant pour objet de déléguer certains pouvoirs d'autoriser des dépenses et des contrats*.

#### **ARTICLE 10**

Le présent règlement entrera en vigueur conformément à la loi.

Adopté, tel que ci-dessus mentionné, à la séance du 13 mars 2024.

## **7.2 DÉPÔT DU RAPPORT 2023 - ARTICLE 8 DU RÈGLEMENT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE DE LA RMR**

La Régie des matières résiduelles dépose, au conseil d'administration, le rapport 2023 concernant l'article 8 de son règlement sur la gestion contractuelle pour les contrats de gré à gré pour les dépenses de 25 000,00 \$ à 121 199,00 \$.

## **8. LIEUX D'ENFOUISSEMENT TECHNIQUE (LET)**

Résolution 2024-02-3209

### **8.1 OCTROI DE CONTRAT - RÉPARATIONS MÉCANIQUES DU COMPACTEUR À DÉCHETS AU LET D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QUE le compacteur à déchets du lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station présente certaines déficiences en ce qui concerne le système de codification;

ATTENDU QUE la Régie désire effectuer ces réparations;

ATTENDU QUE la Régie a demandé des prix à deux entreprises spécialisées dans ce domaine;

<b>Entreprise</b>	<b>Coût (incluant les taxes)</b>
Toromont Cat	47 000,00 \$
ADF Diesel	38 000,00 \$

ATTENDU QUE le plus bas soumissionnaire est ADF Diesel;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour les réparations mécaniques du compacteur à déchets au lieu d'enfouissement technique d'Hébertville-Station à ADF Diesel pour un montant de 38 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

## **9. PLANS D'OPÉRATION**

### **9.1 ÉCOCENTRES**

Résolution 2024-02-3210

**9.1.1 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT DE DIVERSES MATIÈRES POUR LES ÉCOCENTRES**

ATTENDU QUE dans le cadre de l'opération des écocentres, la Régie doit faire transporter certaines matières par remorque fermée;

ATTENDU QUE le Groupe Coderr offre ce service à un prix concurrentiel;

Écocentre	Sous-traitant	Service	Montant (incluant les taxes applicables)
Alma	Collecte Coderr	Transport	10 867,50 \$
Hébertville	Collecte Coderr	Transport	10 194,75 \$
Roberval	Collecte Coderr	Transport	6 595,25 \$
Saint-Félicien	Collecte Coderr	Transport	7 843,00 \$
Dolbeau-Mistassini	Collecte Coderr	Transport	6 773,50 \$
Normandin	Collecte Coderr	Transport	7 308,25 \$
<b>Total</b>			<b>49 582,25 \$</b>

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport de diverses matières des écocentres à Groupe Coderr pour un montant de 49 582,25 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

Résolution 2024-02-3211

**9.1.2 OCTROI DE CONTRAT - BROYAGE ET TRAITEMENT DE BOIS DE CRD À L'ÉCOCENTRE D'ALMA**

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise afin de procéder au broyage, au traitement et à la valorisation d'une partie du bois de CRD provenant de l'écocentre d'Alma;

ATTENDU QUE le bois sera transporté chez l'entrepreneur par le camion propriété de la Régie des matières résiduelles;

ATTENDU QUE seulement deux entreprises fournissent ce service dans le secteur, soit Centrem inc. et Transport Alfred Boivin inc.;

ATTENDU QUE la Régie désire faire un partage des quantités entre ces deux entreprises;

ATTENDU QU'une première entreprise, soit Centrem inc. a soumis une offre;

Entreprise	Coût unitaire (incluant les taxes)	Quantité estimée	Frais de pesée (11,5 \$/u)	Montant total (incluant les taxes)
Centrem inc.	103,50 \$/tonne	1 000 tonnes	2875,00 \$	106 375,00 \$

ATTENDU QUE le règlement sur la gestion contractuelle permet l'octroi de mandat de gré à gré selon l'article 8, règles particulières aux contrats de gré à gré;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le broyage et le traitement de bois de CRD à l'écocentre d'Alma à Centrem inc. pour un montant de 106 375,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024 et 2025.

Résolution 2024-02-3212

### **9.1.3 AUTORISATION DE LA PRISE EN CHARGE FINANCIÈRE DU TRANSPORT POUR L'ORGANISME RÉEMPLOI<sup>+</sup>**

ATTENDU QUE la Régie est à la base de la fondation du projet Réemploi<sup>+</sup> qui consiste à mettre en place un système et une filière permettant de récupérer des objets ou matières de notre réseau d'écocentres entre autres avant qu'ils ne soient jetés afin de leur donner une seconde vie;

ATTENDU QUE la Régie a pris l'orientation de confier à un mandataire dans le cadre d'un protocole d'entente signé entre les parties le 28 octobre 2021 pour la réalisation de ce projet;

ATTENDU QUE l'organisme Réemploi<sup>+</sup> demande un soutien financier additionnel pour la réalisation de son mandat visant plus particulièrement le transport des matières;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser la prise en charge financière du transport pour l'organisme Réemploi<sup>+</sup> pour un montant de 150 000,00 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

**9.2 CENTRES DE COMPOSTAGE**

Résolution 2024-02-3213

**9.2.1 OCTROI DE CONTRAT - TRANSPORT D'EAUX USÉES POUR LE CENTRE DE COMPOSTAGE D'HÉBERTVILLE-STATION**

ATTENDU QU'afin de diminuer les quantités d'eaux dans le bassin d'accumulation au centre de compostage d'Hébertville-Station, la Régie doit transporter un maximum de 1 000 mètres cubes de ce liquide vers le centre de compostage de Dolbeau-Mistassini;

ATTENDU QUE la Régie désire mandater une entreprise qui se spécialise dans ce type de transport, soit Sanidro;

Entreprise	Taux horaire	Nombre d'heures de camion prévues	Coût (incluant les taxes)
Sanidro	172,00 \$/heure	80	15 825,46 \$

ATTENDU QUE le Code municipal du Québec permet l'octroi de contrat de gré à gré pour les dépenses de moins de 25 000,00 \$ incluant les taxes applicables;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'octroyer le contrat pour le transport d'eaux usées pour le centre de compostage d'Hébertville-Station à Sanidro pour un montant de 15 825,46 \$ incluant les taxes applicables. Les sommes nécessaires à la réalisation de la présente sont prises à même le budget de fonctionnement de 2024.

**10. RESSOURCES HUMAINES**

Résolution 2024-02-3214

**10.1 AUTORISATION DE SIGNATURE - ENTENTE DE SERVICE POUR LA PRISE EN CHARGE DE LA PERMANENCE DE L'ASSOCIATION DES ORGANISMES MUNICIPAUX EN GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES**

ATTENDU QUE l'Association des organismes municipaux en gestion des matières résiduelles (AOMGMR) est à la recherche d'une organisation municipale pour prendre en charge sa permanence;

ATTENDU QUE l'AOMGMR est un regroupement d'organismes municipaux provincial visant à fournir une assistance technique aux élus et aux gestionnaires municipaux par la mise en commun d'expertise municipale en gestion des matières résiduelles;

1991

ATTENDU que la Régie est membre depuis 2008 et est impliquée activement dans cette association qui est une source d'information et de réseautage dans le domaine de la gestion des matières résiduelles;

ATTENDU QUE l'AOMGMR a donc approché la Régie pour que celle-ci puisse assumer ce rôle et qu'après analyse de la situation, il est stratégiquement avantageux pour la Régie de s'engager dans cette voie;

ATTENDU QUE pour l'aspect financier, les ressources de la Régie des matières résiduelles seront remboursées à 100 % par l'AOMGMR;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES;

D'adopter une résolution autorisant le président et/ou le directeur général à signer une entente de service d'une durée d'un an précisant les modalités de fonctionnement entre les deux parties.

## 11. FINANCES

Résolution 2024-02-3215

### 11.1 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE MOIS DE NOVEMBRE 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

#### SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

Sommaire des déboursés		1er au 30 novembre 2023		
NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE NOVEMBRE	Chèques et paiements # 28 617 à 28 905		47 165,67 \$	p. 1 à 3
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE NOVEMBRE	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de novembre		1 604 220,52 \$	p. 4 à 38
LISTE DES RETRAITS DE NOVEMBRE	Dépôts # 28 752		51 376,44 \$	p. 39 à 40
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN NOVEMBRE			(2 712,60 \$)	p. 41
Visa Desjardins	Frais d'octobre	2023-11-28	2 518,37 \$	p. 42 à 43
BENEVA inc.	Assurances collectives de novembre	2023-11-16	21 718,36 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-11-05	114,76 \$	
Bell Canada	Téléphone - Écocentre de Saint-Félicien	2023-11-14	126,42 \$	
Bell Canada	Bell Mobility	2023-11-22	1 583,13 \$	
9078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-11-15	374,71 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-11-03	766,42 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre d'Hébertville	2023-11-06	82,79 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-11-06	1 837,66 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-11-06	8 160,50 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Normandin	2023-11-15	203,29 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Torchère	2023-11-15	3 036,49 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-11-27	3 867,74 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Dolbeau-Mistassini	2023-11-27	1 022,09 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Dolbeau-Mistassini	2023-11-27	217,40 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de compostage de Dolbeau-Mistassini	2023-11-27	144,76 \$	
Hydro Québec	Électricité centre de transfert de Roberval	2023-11-28	1 014,32 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 2 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 28 octobre et paie édue d'octobre		78 815,65 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 9 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 4 novembre		69 381,70 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 16 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 11 novembre		78 605,15 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 23 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 18 novembre		65 553,23 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 30 NOVEMBRE	Salaires période se terminant le 25 novembre		71 368,37 \$	
RREMOQ PAYÉS LE 17 NOVEMBRE	Remise d'octobre		43 096,29 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE LE 20 NOVEMBRE	Remise d'octobre		4 445,22 \$	
FTQ PAYÉS LE 15 NOVEMBRE	Remise d'octobre		3 444,00 \$	
CSN PAYÉS LE 15 NOVEMBRE	Remise d'octobre		624,60 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 14 NOVEMBRE	Période du 1 <sup>er</sup> au 15 novembre		73 574,71 \$	
			<b>2 235 750,24 \$</b>	
Sommaire des dépenses approuvées				
	Dépenses approuvées par le directeur général		22 814,76 \$	p. 44
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		178 048,19 \$	p. 45 à 49
	Dépenses approuvées par résolution		414 996,58 \$	p. 50

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de novembre 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 2 235 750,24 \$.

**CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Mathieu Rouleau, directeur général adjoint

Résolution 2024-02-3216

**11.2 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 22 814,76 \$ pour le mois de novembre 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2023 du directeur général.

Résolution 2024-02-3217

**11.3 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE NOVEMBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé; Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de novembre 2023 de 178 048,19 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Luc Gibbons;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de novembre 2023 du directeur général adjoint.

1993

Résolution 2024-02-3218

### 11.4 APPROBATION DE LA LISTE DES DÉBOURSÉS DE MOIS DE DÉCEMBRE 2023

RMR DU LAC-SAINT-JEAN

## SOMMAIRE DES DÉBOURSÉS ET DES DÉPENSES APPROUVÉES DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN

1er au 31 décembre 2023

## Sommaire des déboursés

NOM	DESCRIPTION SOMMAIRE DES DÉPENSES	DATE	MONTANT	PAGE
LISTE DES CHÈQUES DE DÉCEMBRE	Chèques et paiements # 28 906 à 29 231		8 541,05 \$	p. 1
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS DE DÉCEMBRE			4 000 105,38 \$	p. 2 à 50
LISTE DES RETRAITS DE DÉCEMBRE	SSQ, Télus, Microsoft 365 et Hydro Québec de décembre		47 469,05 \$	p. 51
LISTE DES PAIEMENTS DIRECTS ANNULÉS EN DÉCEMBRE	Dépôts # 28 897		(238,12 \$)	p. 52
Visa Desjardins	Frais de novembre	2023-12-28	2 731,10 \$	p. 53 à 54
BENEVA inc.	Assurances collectives de décembre	2023-12-16	24 200,45 \$	
Bell Canada	Téléphone - LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur	2023-12-05	114,76 \$	
Bell Canada	Téléphone - Ecocentre de Saint-Félicien	2023-12-14	126,42 \$	
Bell Canada	Bell Mobility	2023-12-22	1 604,06 \$	
3078-3184 Québec inc.	IC Cloud	2023-12-22	374,71 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de transfert d'Alma	2023-12-08	1 668,68 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Usine	2023-12-06	11 908,28 \$	
Hydro Québec	Électricité unité de traitement des BFS	2023-12-07	1 541,21 \$	
Hydro Québec	Électricité LET d'Hébertville-Station - Garage	2023-12-07	2 402,04 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre de Saint-Félicien	2023-12-13	159,10 \$	
Hydro Québec	Électricité LET de l'Ascension-de-Notre-Seigneur - Torchère	2023-12-14	2 481,46 \$	
Hydro Québec	Électricité écocentre et centre de tri de Roberval	2023-12-27	4 350,31 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 7 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 2 décembre et paie édue de novembre		72 931,14 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 14 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 9 décembre		59 455,98 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 21 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 16 décembre et paie édue de décembre		65 520,99 \$	
SALAIRES PAYÉS LE 28 DÉCEMBRE	Salaires période se terminant le 23 décembre		67 386,73 \$	
REMISE PAYÉE LE 21 DÉCEMBRE	Remise de novembre		51 835,71 \$	
DESJARDINS SÉCURITÉ FINANCIÈRE LE 15 DÉCEMBRE	Remise de novembre		5 502,64 \$	
FTQ PAYÉS LE 14 DÉCEMBRE	Remise de novembre		3 921,94 \$	
CSN PAYÉS LE 14 DÉCEMBRE	Remise de novembre		780,75 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 1 <sup>ER</sup> DÉCEMBRE	Période du 16 au 30 novembre		109 480,07 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 14 DÉCEMBRE	Période du 1er au 15 décembre		61 818,28 \$	
REMISE GOUVERNEMENTALE-DAS PAYÉES LE 29 NOVEMBRE	Période du 16 au 31 décembre		65 420,37 \$	
			<b>4 673 676,54 \$</b>	
Sommaire des dépenses approuvées	Dépenses approuvées par le directeur général		30 211,66 \$	p. 55
	Dépenses approuvées par le directeur général adjoint		317 391,95 \$	p. 56 à 60
	Dépenses approuvées par résolution		1 111 029,26 \$	p. 61

Il est proposé par monsieur Louis Ouellet;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des déboursés du mois de décembre 2023 de la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean, chèques et autres frais, pour un montant de 4 673 676,54 \$.

### **CERTIFICAT DE DISPONIBILITÉ DE CRÉDITS**

Je, soussigné, certifie par la présente qu'il y a des crédits budgétaires disponibles pour la liste des comptes qui font partie intégrante du procès-verbal.

Mathieu Rouleau, directeur général adjoint

Résolution 2024-02-3219

### 11.5 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général présente une liste d'engagements de 30 211,66 \$ pour le mois de décembre 2023;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Ginette Sirois;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2023 du directeur général.

Résolution 2024-02-3220

**11.6 APPROBATION DE LA LISTE DES ENGAGEMENTS DU MOIS DE DÉCEMBRE 2023 DU DIRECTEUR GÉNÉRAL ADJOINT**

ATTENDU QUE l'engagement des dépenses doit être préalablement autorisé;

ATTENDU QUE le directeur général adjoint présente une liste d'engagements pour le mois de décembre 2023 de 317 391,95 \$;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par madame Sylvie Beaumont;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'approuver la liste des engagements du mois de décembre 2023 du directeur général adjoint.

Résolution 2024-02-3221

**12. ADOPTION DE LA RÉOLUTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RMR DU LAC-SAINT-JEAN - CONVENTION DE DÉPÔT POUR DOCUMENTS INACTIFS**

ATTENDU QU'en vertu de l'article 16 de la *Loi sur les archives* (RLRQ, c A-21.1) (la « **Loi** »), Bibliothèque et Archives nationales du Québec (« **BAnQ** ») peut, après avoir pris l'avis du Conseil du patrimoine culturel du Québec, autoriser un organisme public visé aux paragraphes 4° à 7° de l'annexe de cette Loi à déposer, après entente avec La Société d'histoire du Lac-Saint-Jean ses documents inactifs auprès de ce service;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean est un organisme public visé au paragraphe n° 4 de l'annexe de cette Loi;

ATTENDU QUE la Société d'histoire du Lac-Saint-Jean est un service d'archives privées agréé par BAnQ en vertu de l'article 22 de cette Loi;

ATTENDU QUE la Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean n'a pas de règlement de délégation de pouvoirs ou de signature;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Yanick Baillargeon;

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES :

D'autoriser, madame Christel Tremblay, directrice des ressources humaines, à signer la convention de dépôt avec La Société d'histoire du Lac-Saint-Jean pour et au nom de La Régie des matières résiduelles du Lac-Saint-Jean.

**13. AFFAIRES NOUVELLES**

Aucune affaire nouvelle.

**14. PÉRIODE DE QUESTIONS POUR LES CITOYENS**

Aucune question de la part des citoyens.

**15. DATE ET LIEU DE LA PROCHAINE ASSEMBLÉE  
(13 MARS 2024 À DOLBEAU-MISTASSINI)**

L'assemblée ordinaire est prévue pour le 13 mars prochain à 15 h à la salle du conseil de l'hôtel de ville de Dolbeau-Mistassini.

Résolution 2024-02-3222

**16. LEVÉE DE LA SÉANCE ORDINAIRE**

Sur proposition de monsieur Luc Gibbons, la séance est levée à 15 h 22.

Luc Simard  
Président



Guy Ouellet  
Directeur général

**RMR**  
Régie des matières résiduelles  
du Lac-Saint-Jean